



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 31 août 2015
(OR. en)**

11588/15

**AGRI 444
AGRIFIN 72
AGRIORG 56**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	Évolution du marché -Informations communiquées par la Commission et échange de vues

En vue de la session du Conseil ("Agriculture et pêche") du 7 septembre 2015, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur la question en objet.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ

1. Le Conseil "Agriculture et pêche" a débattu de la question de l'évolution du marché compte tenu de l'incidence de l'embargo imposé par la Russie sur les importations de produits agricoles européens, la dernière fois lors de sa réunion du 13 juillet 2015. À cette occasion, les délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant les tendances observées dans un grand nombre de secteurs et, en particulier, dans les secteurs des produits laitiers, de la viande de porc et des fruits et légumes. Tout en reconnaissant que l'embargo russe n'est pas la seule cause de la situation économique difficile, la Commission a annoncé la prorogation des mesures de marché en vigueur pour les fruits et légumes et le lait.
2. Le 7 août, la Commission européenne a prorogé jusqu'au 30 juin 2016 les mesures du type "filet de sécurité" pour le secteur des fruits et légumes, et elle devrait faire de même pour les mesures relatives au secteur laitier. Les mesures actuellement en place, qui viennent à expiration le 30 septembre 2015 et consistent en des interventions et en une aide au stockage privé pour le beurre et le lait écrémé en poudre, seront prolongées jusqu'au 29 février 2016.
3. La situation du marché demeure difficile pour un certain nombre de produits. En plus de la prorogation de l'embargo imposé par la Russie, du ralentissement de la croissance en Chine, ainsi que d'autres facteurs préjudiciables, tels que la sécheresse prolongée de cet été, l'effondrement des prix, qui reflète un écart entre l'offre et la demande dans certains secteurs, a frappé de plein fouet les agriculteurs européens, en soumettant les revenus agricoles à de fortes pressions.

4. Compte tenu de cette situation critique, la présidence souhaiterait organiser un débat sur la possibilité d'adopter des mesures supplémentaires pour faire face à court et moyen termes à cette situation préoccupante du marché. Si la présidence est consciente du fait que les conséquences de cette situation varient d'un État membre à l'autre et qu'une approche unique ne serait pas appropriée, elle est également convaincue qu'une impulsion politique est nécessaire au niveau national et au niveau de l'UE pour aider les agriculteurs européens à réagir au défi actuel. Les solutions potentielles devraient être réalistes, tenir dûment compte des spécificités nationales et être conformes à l'orientation vers le marché, qui est au cœur de la PAC réformée. En outre, il conviendrait de garder à l'esprit les contraintes budgétaires. À cet égard, on pourrait réfléchir à la possibilité de restituer au secteur, afin d'améliorer sa situation, au moins une partie des fonds collectés au titre du prélèvement supplémentaire sur le lait pour 2014/15.
5. Afin d'atténuer les difficultés à court terme et d'améliorer la compétitivité des agriculteurs européens, on pourrait notamment explorer les idées suivantes:
- alléger les problèmes de liquidité à court terme des agriculteurs en anticipant à l'automne les paiements directs de décembre et en exploitant toute la flexibilité disponible pour ce faire;
 - octroyer des financements au titre du règlement EFSI ("plan Juncker"), notamment en ce qui concerne les investissements pour la modernisation de l'agriculture et l'efficacité énergétique;
 - renforcer les mesures de promotion à la fois
 - sur le plan extérieur: ces mesures devraient notamment permettre de faire face aux restrictions d'ordre sanitaire et phytosanitaire, ainsi qu'à d'autres obstacles non tarifaires, notamment pour la viande porcine, dans des pays tiers tels que la Russie, la Biélorussie et le Japon, et dans d'autres pays avec lesquels l'UE a conclu des accords de libre-échange, y compris ceux récemment conclus avec le Viêt Nam, ou d'autres accords (par exemple, avec le Mexique),
 - et sur le plan intérieur: il faudrait parvenir rapidement à un accord politique sur la proposition concernant le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes et de lait dans les établissements scolaires et prévoir un budget suffisant;
 - augmenter temporairement le prix d'intervention pour les produits laitiers;
 - envisager la possibilité de proroger les mesures du type "filet de sécurité" pour les fruits et légumes et les produits laitiers au-delà du 30 juin et du 29 février 2016, respectivement.

6. En plus des initiatives susmentionnées, il conviendrait d'engager une réflexion plus approfondie sur les perspectives à moyen terme de l'agriculture européenne en mettant l'accent en particulier sur:
- le secteur laitier: une réflexion plus approfondie pourrait être envisagée en ce qui concerne des questions telles que le rôle futur de l'Observatoire européen du marché du lait, le marché à terme;
 - la transparence et l'équité tout au long de la chaîne d'approvisionnement: il conviendrait d'accélérer les travaux actuellement menés par la Commission en ce qui concerne le partage de la valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement, de la production à la distribution;
 - simplification: compte tenu des conclusions du Conseil sur la simplification (doc. 8485/15), la Commission devrait donner la priorité, dans la mise en œuvre de son programme de simplification, aux actes qui ont l'incidence la plus directe sur les coûts de production.
7. Dans ce contexte, la présidence invitera la Commission à informer les délégations sur la situation du marché agricole de l'UE et à proposer un ensemble de mesures réalistes pour y faire face, et demandera aux délégations de réagir à ces propositions ainsi qu'aux idées exposées aux paragraphes 5 et 6.
-